

223C0886
FR0000127771-FS0472

14 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2023, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 67 059 003 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 6,23% du capital et 6,06% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	14 833 811	1,38	14 833 811	1,34
Détention (par assimilation)	52 225 192	4,85	52 225 192	4,72
Total Société Générale	67 059 003	6,23	67 059 003	6,06

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors et sur le marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 52 225 137 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 1 contrat d'achat à terme sur panier « espèces » portant sur 118 511 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'au 1^{er} juin 2027 ;
- une position vendeuse sur 1 *put* listé sur panier à dénouement physique portant sur 400 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'au 15 décembre 2023 au prix unitaire 26 € ;
- une position acheteuse sur 4 *call option* listés à dénouement physique portant sur 742 200 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 16 juin 2023 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires compris entre 10 € et 12 € ;
- une position acheteuse sur 6 contrats d'achat à terme à dénouement physique portant sur 49 108 051 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 9 avril 2024 et le 1^{er} juin 2027 ;
- une position acheteuse sur 2 *calls option* OTC à dénouement physique portant sur 946 375 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 3 juin 2024 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires compris entre 19,47 € et 24,83 € ;

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 076 936 446 actions représentant 1 107 240 178 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- une position vendeuse sur 1 *put option* listé à dénouement physique portant sur 910 000 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'au 15 décembre 2023 au prix unitaire 9 € ;

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 55 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) résultant d'une position vendeuse sur 6 *put warrant* listé à dénouement espèces portant sur autant d'actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance jusqu'au 3 janvier 2033 à des prix unitaires compris entre 10,74 € et 11,70 €.
